

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclamés 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La politique prend aussi ses vacances, et, à défaut d'événements de quelque importance, nous n'avons à glaner que des nouvelles incolores.

L'Italie a ses émeutes, en attendant ses élections et son nouveau parlement. L'Espagne est toute à l'entrevue prochaine de sa reine avec l'empereur Napoléon. Le Portugal organise son ministère d'hier, sous la présidence du vicomte de Castro. La presse de Vienne se préoccupe des questions de la Transylvanie et de la Hongrie. L'Allemagne discute toujours les conséquences de la convention de Gastein. Le Danemark constitue ses deux chambres du Rigsraad et vient d'écarter par un ordre du jour motivé, à la faible majorité de 51 voix contre 48, une adresse de méfiance émanée de l'opposition.

Comme nous l'avions annoncé, plus de 2,000 Sleswigeois sont partis pour Copenhague. Un grand nombre d'autres ont manifesté leur intention de se joindre à cette manifestation patriotique. Lorsque ces voyageurs sont arrivés à Korsøer sur les six bateaux à vapeur qui les portaient, la municipalité et les citoyens leur ont fait une réception solennelle. A Copenhague, une foule immense assistait à leur arrivée; ils ont été reçus avec enthousiasme et seront tous logés chez les habitants.

Les splendides fêtes de Portsmouth continuent toujours. L'Angleterre veut faire à la

marine française un accueil dont elle se souviendra longtemps. Comme le répète M. de Chasseloup-Laubat, ces témoignages réciproques de fraternité nationale « ne peuvent que rapprocher de plus en plus les deux peuples, » dont l'alliance est d'un si grand poids pour les destinées du monde et le maintien de la paix de l'Europe.

Les lettres de Rome annoncent que le Pape reviendra de Castel-Gandolfo le 10, et qu'au prochain consistoire, fixé au 25 octobre, il parlera dans son allocution des dernières négociations avec le cabinet de Florence.

La Gazette officielle du royaume d'Italie publie la nomination de M. Natoli comme ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Lanza, dont la démission est acceptée.

La Sentinella Bresciana, du 30, contient les détails suivants sur les faits regrettables qui se sont passés dans cette ville :

« La démonstration qu'on annonçait depuis longtemps comme devant être faite à Brescia, par suite de l'application de la taxe sur la richesse mobilière, a eu lieu hier au soir d'une manière tout à fait inattendue.

« A la nuit close, un rassemblement se forma devant l'hôtel-de-ville et se mit à briser les vitres de la porte d'entrée, en proférant des injures de toute espèce contre la municipalité. La garde nationale accourut, mais ne parvint pas à calmer les séditieux, qui allèrent jusqu'à franchir, furieux, le seuil de l'hôtel-de-ville. On lança alors les pierres directement contre les personnes, et tous les papiers des bureaux, tout ce qui tombait sous la main de ces force-

nés fut bouleversé. A l'arrivée de la troupe de ligne et de la cavalerie, ils se retirèrent. »

On lit d'autre part dans le Patriota de Parme, du 29 :

« Ce matin, de bonne heure, on lisait de nouveau sur plusieurs coins de rue des menaces contre ceux qui payeront l'impôt sur la richesse mobilière. Mais cette fois elles n'étaient pas, comme d'ordinaire, écrites au charbon sur les murs. Ces écrits étaient lithographiés et tous les exemplaires étaient conformes et avaient pour titre : *La Société vengeresse*, avec la date de Parme, 25 août, et étaient signés : *Le président n° 7 ; le secrétaire n° 9.*

« Un grand nombre d'habitants s'arrêtaient pour lire, mais ne paraissaient pas beaucoup s'émouvoir. »

Le nouveau cabinet portugais est ainsi composé :

MM. le vicomte Castro, président du conseil et affaires étrangères ;
Rodriguez Sampaio, intérieur ;
Paquito de Seixas, justice ;
Fontès, finances ;
Le comte de Torres-Novas, guerre ;
Tavarès de Almeida, marine ;
Serpa Pimentel, travaux publics.

On écrit de New-York, le 25 août :

Une commission militaire s'est réunie à Washington, pour le procès du capitaine Wirz, accusé de meurtre et de manœuvres tendant à amener la mort des prisonniers fédéraux qui étaient à Andersonville.

M. Johnson a informé M. Schenk qu'il regardait les gouvernements locaux des Etats

insurgés comme des essais provisoires pour mettre les populations à même de faire voir si les progrès de l'opinion publique chez elles comportent le rétablissement de leur position dans le gouvernement.

Des forces militaires suffisantes doivent rester, en attendant, dans les Etats pour empêcher au besoin toute tentative pour rétablir l'ancien ordre de choses.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la correspondance suivante adressée de Berlin au journal *la Liberté*. Elle contient des détails horribles et navrants sur la situation actuelle de la Pologne, cette « France du Nord, » qui depuis plus d'un siècle est devenue la nation martyre.

Des lettres que je reçois à l'instant de la Pologne me donnent des détails navrants ; je ne puis résister au désir de faire partager à vos lecteurs les émotions que j'ai ressenties, d'autant plus que les nouvelles du duché de Posen, cette province polonaise annexée à la Prusse, viennent confirmer les renseignements qui me sont donnés. Le duché de Posen, frère par le malheur du duché de Schleswig, est loin d'être tranquille comme on essaie de le faire croire : si l'ordre règne à la surface, c'est la désolation dans les cœurs. Le gouvernement prussien vient de renouveler les rigueurs envers les malheureux habitants dont le seul crime est de tenir à la nationalité polonaise, tout en subissant cependant avec une certaine résignation l'autorité des maîtres que le partage leur a donnés.

Des ordres, envoyés tout récemment de

FEUILLETON.

22

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Mme de Courville remercia chaleureusement le procureur impérial ; elle resta sur le perron tant qu'elle put apercevoir la voiture ; ensuite elle rentra au salon, où l'attendait sa mère, toujours dans le même état. Elle pria Régis de lire tout haut la bienheureuse lettre.

— Dieu soit loué ! il est parti ! s'écria milady, vous ne le reverrez plus.

— Je prie le ciel de le protéger, c'est un malheureux dont les instincts généreux et nobles ont été étouffés par la fréquentation de mauvaises gens. Il se trouvait trop à l'étroit dans sa sphère, il a senti le besoin d'en occuper une plus grande. Dans un moment de révolution ou de guerre civile, cet homme-là, bien dirigé, eût obtenu une belle place dans l'histoire ; il était capable de grandes choses. N'est-ce pas votre avis ? monsieur.

— Absolument, madame.

— Je ne l'oublierai pas, je ne puis pas l'oublier ;

maintenant qu'il est éloigné, je ne l'accuse plus. Je n'ai que de la tristesse, en songeant à ce qu'il pouvait être et à ce qu'il est devenu. Avez-vous entendu parler de cette femme qui a achevé de le perdre ? Est-elle compromise ? Elle doit l'être, car elle est plus coupable que lui.

Régis lui raconta la fuite de Pulchérie. Il ne lui parla pas de la lettre ; à quoi bon l'irriter, l'affliger encore ?

Après les jours de fièvre qu'elle venait de passer, Arabelle avait un besoin immense de repos. Son inquiétude pour sa mère l'occupait assez pour la troubler. Elle ne se retira chez elle qu'après avoir fait coucher la marquise et l'avoir vue s'endormir. M. de Sancy se préparait à monter à cheval. Elle l'entendit et courut à sa fenêtre, cachée derrière le rideau.

Il devait passer le long des fossés par le même chemin qu'avait pris Pulchérie dans la terrible nuit de la catastrophe. Arabelle se le rappela en le voyant s'en aller au pas, la tête basse, dans l'attitude d'une profonde et triste réflexion. Lorsqu'il fut parvenu à l'endroit d'où on découvrait sa fenêtre, il s'arrêta et leva les yeux de ce côté, l'expression mélancolique de son beau visage était pleine de charmes. Elle

en fut si vivement impressionnée, qu'elle se retira comme s'il eût pu la voir. Mais elle revint presque aussitôt et le suivit du regard à travers le feuillage.

— S'il m'aimait, se disait-elle, je vais être libre... bientôt... il ne reconnaît pas cette liberté, sa conscience s'en alarme, mais s'il m'aimait !

Toute jeune et tout inexpérimentée que fût lady Arabelle, elle savait déjà que l'amour fait tout oublier et que sa puissance est invincible. Elle commençait à le comprendre par elle-même. Depuis que le mot de divorce avait été prononcé, depuis qu'elle entrevoyait l'heure où ses liens indignes se briseraient, un sentiment endormi dans son cœur s'était éveillé et prenait tous les jours de nouvelles forces. Elle ne le combattait plus, elle mettait au contraire en lui les espérances de son avenir. Régis était pour elle l'idéal de la perfection, elle ne lui connaissait aucun défaut, et le sort le plus digne d'envie, selon elle, serait celui de sa femme.

Arabelle resta longtemps à rêver ainsi ; elle oublia sa fatigue, et passa de douces heures à regarder le ciel et les étoiles, à respirer le parfum des fleurs, à savourer cette nature magnifique, dont l'aspect la portait aux pensées mélancoliques et riantes en même temps : c'est le premier symptôme de l'amour.

Elle s'éveilla de bonne heure, le matin suivant ; le temps était splendide, elle ne put résister au plaisir d'une promenade solitaire sous les grands bois au bord de la mer. Sa mère dormait encore, elle serait revenue avant que milady quittât sa chambre. Arabelle s'enveloppa d'un manteau léger, cacha ses traits sous un vaste chapeau de paille et sortit sans prévenir même ses gens.

A quelque distance du château se trouvait un des lieux les plus pittoresques de la Bretagne. Un massif de chênes druidiques descendait jusqu'au rivage, des rochers immenses surplombaient les uns sur les autres et formaient un amphithéâtre. Une petite source sortait claire et limpide d'une sorte de grotte ; elle serpentait en cascades sur les cailloux couverts de mousse, et allait se perdre dans les flots, aussi ambitieusement que la Loire.

La comtesse choisissait souvent ce paysage, qu'elle appelait son retrait, pour le but de ses excursions ; elle partit presque joyeuse. Un petit chien seul la suivait.

En longeant la grève, elle remarqua un jeune garçon paresseusement couché sur le cable ; il portait le costume des pêcheurs de la côte, ses longs cheveux inondaient ses épaules, à demi-cachés par

Berlin, prescrivent la plus grande vigilance sur les pas et démarches des propriétaires du pays, que l'on soupçonne d'entretenir des relations avec leurs frères de la Pologne russe. Les prisons, qui pendant quelques mois avaient chômé, commencent à se remplir. Malheur à celui qui ose porter un regard anxieux vers le rêve des héros de la dernière lutte. Les soldats de la garnison sont stimulés contre les habitants. Un mot, un geste, une larme, toute démonstration innocente d'intérêt est taxée de sédition et déferée à une espèce de commission militaire, qui, pour ne pas recevoir ses pouvoirs de l'état de siège, n'en a pas moins toutes les attributions. La catégorie des suspects a été ressuscitée par l'autorité, une fois encore la Prusse veut voir des ennemis dans ses sujets polonais.

J'arrive maintenant aux lettres dont il est fait mention au début. Mon correspondant me demande qu'à Wilna, pauvre ville si affreusement décimée lors de la dernière insurrection, les exigences de la police un moment apaisées ont repris une nouvelle vigueur; les incendies qui ravagent les environs et s'étendent jusqu'aux faubourgs de la ville sont le prétexte de nouveaux actes d'une brutalité féroce de la part des oppresseurs de la Pologne. Ces incendies, que l'autorité feint d'attribuer à la noblesse polonaise afin de la perdre aux yeux des populations, sont pour la plupart le fait de gens à la solde des proconsuls moscovites; il est rare qu'un paysan commette pareil acte de barbarie, à moins qu'on ne lui mette la torche à la main, soit par une fascination coupable à l'adresse de sa famille, soit par l'abrutissement d'une ivresse partagée avec les sbires du czar.

Généralement, lorsqu'une maison est condamnée au feu, on voit quelques jours à l'avance des hommes à mine suspecte en examiner les abords; les voisins sont questionnés sur le nombre d'enfants que renferme cette maison, sur le rôle qu'a pu jouer son propriétaire dans les luttes récentes, sur ses relations du moment, et selon les renseignements, tous pris d'une manière uniforme, ou la maison reste debout ou s'affaisse bientôt sous des monceaux de cendres. Le but de cette destruction infernale semble être d'anéantir jusque dans le berceau tout ce qui a survécu au massacre de la nationalité polonaise. Les morts ne font plus de propagande! L'imprudent qui oserait dire, sans connaître bien intimement son interlocuteur: Je suis Polonais; celui-là paye presque toujours de sa vie le malheur d'oublier que pour la Russie il ne doit plus y avoir de Pologne. Il faut dire: Je suis Russe! et encore cette réponse doit-elle être faite dans l'idiome des maîtres. Il n'est pas rare de trouver dans les campagnes, aux abords des villes, des cadavres de malheureux enfants à peine âgés de huit à dix ans. Ce sont autant d'ennemis écrasés, disent les sbires! C'est un

vol fait à la Sibérie, disent les soldats! C'est la révolution qui s'anéantit, disent les prétendus pacificateurs de la Pologne!

On a soin de saisir toutes les occasions qui peuvent exciter le paysan contre la noblesse, on lui promet partie des biens de celui qu'il aura contribué à exproprier, mais toujours avec un semblant de légalité; les Russes commencent à avoir peur de leurs propres débordements. Cette expropriation n'est pas difficile à consommer; de suspect qu'était un Polonais, un mot inscrit au « registre des consciences » ouvert dans tous les districts, un mot en fait un coupable, et le nom de ce coupable a bientôt disparu des contrôles de la section dans laquelle l'avait parqué le régime russe, pour prendre son numéro d'ordre dans le plus prochain départ pour la Sibérie. On ne perd plus ou presque plus, c'est vrai, mais les Polonais n'en meurent pas moins sous le coup des atrocités moscovites; la chaîne qui longe la route des mines de Sibérie fait tout aussi bien l'office de la corde de Mourawieff, mais avec moins de retentissement dans le monde. Un homme a disparu, inutile de le chercher longtemps! La nuit on peut le voir sortir de la citadelle avec ses compagnons d'infortune sous l'escorte des bourreaux; la chaîne se met en route avec deux cents numéros... A chaque étape le nombre diminue d'une manière effrayante, mais le numéro resté inscrit au chiffre des rations. Plus il y a de morts, plus il y a bénéfice pour les convoyeurs, et ceux-ci ne se font pas faute de hâter ce bénéfice.

Il est un autre mode au moyen duquel s'exerce la cruauté moscovite, c'est la religion! Qui dit catholique, pour les Russes, dit rebelle; il faut donc extirper la religion catholique; c'est, selon eux, éviter aux nouveaux convertis une mort assurée s'ils restaient dans l'impénitence finale du catholicisme; pour en arriver là, on prend les enfants au berceau. Si un paysan veut faire baptiser son enfant, il doit s'adresser au pope qui a charge de lui faire comprendre que le nouveau-né, baptisé selon le rite grec, entre dans la vie propriétaire de terres qu'on lui montre du doigt. Si le père se montre récalcitrant, on le viole... S'il se plaint, vite un numéro pour la Sibérie, voilà de la propagande russe! Les prêtres catholiques ne sont pas ostensiblement empêchés dans leurs saintes fonctions; mais les vexations, les pièges dont on les enfouit, les souffrances physiques et morales infligées à leurs ouailles rendent l'exercice de leur ministère souvent impossible pour ne pas compromettre la liberté de ceux qui réclament les secours de la religion. A bientôt d'autres détails.

On écrit de Portsmouth, le 1^{er} septembre :
La fête donnée hier en l'honneur de M. de Chasseloup-Laubat et des officiers français, a

été des plus brillantes. Les invités paraissaient enchantés.

Au banquet, le maire a porté la santé de l'Empereur. Il a exprimé la gratitude de la ville pour la visite de la flotte. Il a dit que par cette réunion de la marine de ces deux pays, l'empereur Napoléon donnait une nouvelle preuve de sa loyauté à la nation anglaise.

Ce toast a été accueilli avec le plus vif enthousiasme. Pendant les acclamations des convives, M. de Chasseloup-Laubat et l'amiral français ont cordialement serré la main du maire.

Au moment du toast, le salut royal a été tiré simultanément par les canons des forts et des deux escadres, et le drapeau français a été hissé sur le dock Yard.

Le maire a ensuite porté la santé de la reine et de la famille royale.

M. de Chasseloup-Laubat a remercié le maire. Il a dit que tout ce qui pouvait rapprocher de plus en plus les deux nations devait servir à leur prospérité mutuelle. Il a ajouté que les sentiments d'amitié exprimés par le maire étaient partagés par le peuple français. Il a terminé ainsi :

« Permettez-moi de voir en vous, monsieur le maire, et dans la municipalité, non-seulement les représentants de votre belle cité, mais aussi les interprètes de toute une nation dont l'accueil sympathique nous touche si profondément. »

Le concert a eu lieu ensuite dans le pavillon où les officiers français ont été présentés à la femme du maire.

Il a été suivi du bal auquel assistaient l'élite de la population de Portsmouth et des environs et beaucoup d'officiers de la marine, de l'armée et des volontaires.

L'hôtel-de-ville et un grand nombre de maisons particulières étaient illuminés. Il y a eu de très-beaux feux d'artifice.

Ce matin a eu lieu à Southsea-Common, la revue des troupes de la garnison en présence de M. de Chasseloup-Laubat et de sa suite.

Ce soir, l'amiral Seymour donne à dîner à M. de Chasseloup-Laubat, au duc de Somerset et aux commandants français.

C'est aussi ce soir qu'aura lieu, au collège royal maritime, le grand bal donné par les lords de l'amirauté au ministre de la marine et aux officiers français.

TROUBLES DES THÉÂTRES DE LYON.

Avant-hier, à l'occasion de la réouverture du Grand-Théâtre, des troubles violents ont eu lieu à Lyon; le sang a coulé. On s'attendait bien à ce que le public, irrité de la suppression des débats, se livrerait à des manifestations hostiles; mais, comme le remarque le *Salut public*, à qui nous en empruntons le récit, l'événement a dépassé de beaucoup les prévisions :

« L'affiche du théâtre annonçait la représentation de *Robert*. Dès sept heures et demie, la salle était comble, et à voir l'agitation qui dominait la foule, il devenait certain que les esprits, montés au plus haut diapason, allaient se livrer à toute leur effervescence. En effet, à peine le chef d'orchestre a-t-il levé son archet pour donner le signal de la représentation qu'aussitôt, de tous les points de la salle, éclate une véritable tempête de sifflets. Les trombones et les contrebasses jouaient à vide, on n'entendait que le bruit strident des sifflets. Le rideau se lève; le public applaudit MM. Périé et Dulaurens, pour bien faire comprendre qu'il n'en veut pas aux artistes, et immédiatement après il reprend son charivari.

« On est bientôt obligé de baisser le rideau. Alors un jeune homme se lève au parterre, et du geste d'Arnold quand il chante le : *Suivez-moi!* de *Guillaume-Tell*, il enjambe les fauteuils d'orchestre et tombe au beau milieu des musiciens, qui ont déjà plié leurs instruments et fuient prudemment devant l'orage. Ce jeune homme est suivi de plusieurs autres qui montent sur le devant de la scène et dessinent un pas de caractère, pendant que les spectateurs des premières galeries, du parterre, de l'orchestre, des secondes, chantent à tue-tête : *Malbrough s'en va-t-en guerre... Ah! zut alors, si ta sœur est malade!... Tu t'en vas et tu nous quittes, tu nous quittes et tu t'en vas!...* et autres refrains appropriés à la circonstance.

« Le commissaire de police avait essayé un instant d'intervenir, mais il n'avait pu prononcer que quelques mots, étouffés par le bruit toujours croissant et par les cris de : *A bas Raphaël! La démission de Raphaël!*

« Comme le désordre croissait de minute en minute, et qu'il y avait raison de craindre que la foule ne se portât à quelques violences dans l'intérieur de la salle, on commença par abaisser le rideau de toile métallique, qui est destiné à isoler la salle de la scène en cas d'incendie, et qui opposait aux envahissements une barrière infranchissable; puis les sergents de ville essayèrent de faire évacuer la salle en commençant par la galerie des troisièmes.

« Mais le public était obstiné, et pendant qu'on le pourchassait d'un côté, il rentrait dans la salle par les galeries des secondes ou par le parterre. A la fin, cependant, on parvient à faire dégager les couloirs et l'intérieur de la salle, non sans que les pupitres et les chaises des musiciens de l'orchestre aient voyagé de main en main jusque dans les profondeurs du parterre.

« Sur la place de la Comédie, la foule rassemblée continue à faire entendre des sifflets et des vociférations; puis elle se divise. Une partie court devant le domicile du directeur du théâtre, donner un charivari-monstre, et l'autre partie attend les événements sur la place même.

« A ce moment, un incident très-regrettable

un chapeau à larges bords. Il jouait avec une badine et faisait sortir de petits coquillages des trous qu'ils s'étaient creusés dans le gravier. Il ne vit pas la comtesse, ou du moins il n'en fit pas semblant, car il ne la salua point.

Elle le remarqua à peine.

Lorsqu'elle se fut éloignée, elle se retourna pour admirer encore le point de vue: l'enfant était debout et suivait lentement la même direction qu'elle. Sa tournure le lui fit regarder. Il ne ressemblait pas aux grossiers paysans de la contrée; sa démarche légère et gracieuse, la façon dont il laissait flotter au vent une espèce d'écharpe dont il s'était fait comme un manteau, inspirèrent à la comtesse une vive curiosité.

Elle ralentit le pas, espérant qu'il la rejoindrait; mais, comme s'il s'en fût douté, il quitta le sentier et disparut derrière une petite futaie.

Arabelle le perdit de vue; elle continua son chemin, et n'y pensa plus.

Elle marchait lentement, cueillant des fleurs, chantant un refrain, s'arrêtant souvent pour aspirer l'air, elle jouissait pleinement du beau temps, de sa jeunesse, de sa passion naissante et de ses espérances dorées.

Sa beauté avait aussi repris son développement, sa séduction; elle ressemblait aux vierges de l'antique Armorique, allant dès le lever du soleil à la recherche du gui sacré. Un artiste eût voulu la peindre ainsi.

Au tournant d'un promontoire, elle remarqua un petit bateau qui longeait la côte avec précaution: deux hommes s'y trouvaient; ils ramaient doucement comme pour une promenade. A quelque distance en mer, un bâtiment attendait à l'ancre; peut-être l'embarcation lui appartenait-elle? Mme de Courville le pensa du moins. Le brick arborait le pavillon anglais; la barque portait le même drapeau. Ces matelots étaient assez près du rivage pour qu'elle pût distinguer leurs traits; leurs regards semblaient la suivre. Elle n'eût aucune frayeur; de mémoire d'homme, aucun méfait n'avait été commis dans ces parages; elle était fort aimée, elle était courageuse, et la présence d'esprit ne lui manquait pas.

Son chien, plus clairvoyant qu'elle, et cédant à l'instinct de sa race, se mit à aboyer comme un furieux; elle le fit taire, tout en se tenant sur ses gardes, pourtant.

La comtesse avançait toujours, elle ne chantait

plus, mais elle rêvait encore. Le danger qu'elle pouvait courir la fit penser à son isolement, elle se dit qu'une femme avait besoin d'un protecteur dans la vie, que si elle eût été appuyée au bras de Régis, par exemple, les allures des conducteurs de la barque l'eussent intéressée au lieu de lui paraître suspects. Puis elle se représenta les douceurs d'une pareille promenade, par un ciel si pur et une mer si calme, que le soleil semait de ses paillettes d'or. La brise matinale agitait ses cheveux et les branches des arbres, le silence n'était interrompu que par le chant des oiseaux et le bruissement des vagues, qui venaient mourir à ses pieds.

— Ah! qu'on serait bien ici à causer cœur à cœur, se dit-elle, et que ceux qui s'aiment sont heureux!

Déjà elle percevait les rochers et la grotte, déjà le murmure de la petite source arrivait jusqu'à son oreille; elle choisissait d'avance la place où elle allait s'asseoir, afin de ne rien perdre du spectacle qu'elle admirait chaque fois avec un nouveau plaisir. Un coup d'œil jeté sur la barque lui montra que les rameurs continuaient leur manège; en même temps, le pêcheur apparut à sa droite; elle se trouvait donc cernée de tous les côtés.

Elle commença à ressentir quelques craintes. Sa

première pensée fut de retourner sur ses pas; elle serait suivie et attaquée sur-le-champ peut-être, il valait mieux faire bonne contenance, en prenant ses précautions. Elle avait pour toute arme une espèce de secateur dont elle se servait pour couper des aubepines et les branches qui la gênaient. Elle alla s'asseoir au pied du rocher près de la source; elle était ainsi garantie d'un côté au moins.

A peine eut-elle pris place que le jeune garçon s'avança plus vite; il fut auprès d'elle en un clin d'œil. Arabelle ne perdait aucun de ses mouvements; bien qu'elle affectât de baisser les yeux, elle le vit s'approcher, s'arrêter un instant, comme s'il eut redouté de lui adresser la parole, et puis, prenant sa résolution, il jeta son chapeau loin de lui.

— Milady, lui dit-il.

Elle reconnut Pulchérie.

XII. — JUSTIFICATION.

Un sentiment indéfinissable traversa l'âme d'Arabelle; elle se demanda ce que cette femme pouvait avoir à lui dire; elle prévit quelque trahison, quelque entreprise contre sa sûreté peut-être, dans un but qu'elle ne devinait pas. La présence des hommes du bateau ne la rassurait point; évidemment ils étaient

s'est produit. Un capitaine de place arrivant au galop de son cheval, par la rue Lafont, croit que l'attroupement de la place de la Comédie l'insulte, et il donne ordre à une escouade de soldats du poste de l'Hôtel-de-Ville de charger la foule.

» Les soldats obéissent sans écouter la voix de leurs chefs immédiats. Ils se précipitent, baïonnette baissée, et sans sommation sur le public, qui cherche à s'échapper. Un jeune garçon reçoit un coup de baïonnette dans les reins, une autre personne a son paletot traversé par un coup de baïonnette. Cependant, les officiers interviennent, et, comprenant que leurs hommes se sont laissé emporter par un mouvement irréfléchi, ils s'interposent et rétablissent un peu d'ordre et de calme sur la place.

» La responsabilité de cette charge intempestive retomberait tout entière sur l'officier de place, s'il était vrai qu'il eût crié aux militaires avant de chercher à connaître la cause de ce semblant d'émeute : *Chargez-moi cette canaille-là !* Mais, à cet égard, il faut se défier des versions qui naissent sous le coup d'une première émotion, et avant de se prononcer sur la conduite d'un officier, encore faut-il être assez certain de l'exactitude des faits racontés.

» Le blessé a été immédiatement transporté dans une pharmacie voisine et a reçu les secours que nécessitait son état.

» A partir de neuf heures et demie, c'est-à-dire du moment où le Grand Théâtre a été évacué, les incidents de la soirée ont pris une physionomie plus grave et plus répréhensible. Jusque-là, il s'agissait d'un débordement de colère contre la direction du théâtre, et, à part le tumulte inhérent à ces sortes de manifestations, il n'y avait pas à s'inquiéter autrement du bruit et des clameurs du public.

» Mais le groupe qui s'était dirigé vers le domicile du directeur ne s'en est pas tenu à son facile triomphe; il s'est rendu au théâtre des Célestins, se grossissant sur la route d'une masse de gens en blouse qui se réunissaient à la bande pour le plaisir d'accroître le désordre. On a vu, non sans quelque appréhension, passer là des physionomies qui rappelaient les émeutes politiques des temps d'autrefois, et qui semblaient heureuses de se retrouver comme dans leur élément.

» Cette troupe s'est portée aux Célestins où elle a enfoncé les portes, cassé les réverbères extérieurs, brisé des banquettes et des fauteuils d'orchestre dans la salle. On a vite fermé les portes du théâtre, après avoir repoussé les envahisseurs, qui, refoulés au dehors, se sont vengés en cassant à coups de pierre les vitres de la façade.

» Vers dix heures, un piquet de dragons est survenu et a fait évacuer peu à peu la place des Célestins, mais sans mettre de brusquerie à cette manœuvre. La dispersion de la foule sur la place des Célestins n'a pas

mis fin au vacarme, qui s'est prolongé dans les principales rues de la ville jusqu'à une heure avancée de la nuit, mais sans qu'on ait eu à regretter aucun autre incident grave.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un décret nomme président du Corps-Législatif M. le comte Walewski, membre du Conseil privé et député.

— De grands préparatifs se font à l'hôtel de la présidence du Corps Législatif pour la prochaine installation de M. Walewski.

— La glycérine, ce composé inoffensif jusqu'ici de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, devient un formidable agent de destruction : quelques parcelles de cette substance soumises à l'effet d'une percussion proportionnelle, suffisent pour faire éclater des masses de granit. Enfin, on a obtenu, à l'aide de l'oxygène, les effets les plus prompts et les plus désastreux ; le fer lui-même ne peut résister à son action. On a vu des blocs de ce métal disparaître au contact de ce gaz, comme la glace au contact du feu. La projection d'un jet de gaz oxygène sur une pièce de canon la met immédiatement en fusion comme une lave volcanique.

Je vous le dis en vérité, la poudre à canon est l'une des grandes choses de ce monde, à la chute de laquelle notre génération est appelée à assister.

Chronique Locale.

Par décret en date du 30 août 1865, rendu sur la proposition du ministre d'Etat, M. Louvet, maire de Saumur, député au Corps-Législatif, officier de la Légion d'Honneur depuis le 6 août 1860, a été nommé commandeur de la Légion d'Honneur.

Vendredi dernier, dit le *Courrier de la Vienne*, à six heures du matin, la foudre est tombée au village de Maisonnelles, commune de Rom (Deux-Sèvres), sur un châtaignier au pied duquel se trouvaient réunies quarante-neuf brebis. Pendant ce temps, trois bergères s'étaient réfugiées sous un autre châtaignier, éloigné du premier de 60 mètres. Lorsque l'orage eut cessé, elles allèrent chercher leurs brebis ; mais, hélas ! quelle ne fut pas leur surprise d'en trouver trente-sept gisant mortes au pied de l'arbre et rangées en verticille autour du tronc ; de tout le troupeau douze seulement sont vivantes.

Cet accident et bien d'autres de cette nature devraient prouver une fois de plus aux habi-

tants des campagnes quel danger il y a de se mettre sous les arbres pendant l'orage.

Les personnes qui ont souscrit, à la recette particulière des finances, à des obligations de la ville de Paris sont priées de retirer, sans aucun retard, leurs obligations provisoires, en échange des reçus qui leur ont été délivrés. Si cet échange n'est pas fait le 12, au plus tard, les obligations seront retournées à Paris.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le conseil général du département de Seine-et-Marne avait exprimé le vœu que la loi donnât aux conseillers généraux le droit de statuer sur les élections départementales contestées, et que l'attention du gouvernement fût appelée sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de rendre aux conseils généraux le droit de nommer les membres des bureaux. Un décret annule cette délibération, en vertu de la loi du 22 juin 1853, portant « que tout acte ou toute délibération d'un conseil général relatif à des objets qui ne sont pas légalement compris dans ses attributions, sont nuls et de nul effet. »

Nous reproduisons, dans notre prochain numéro, ce décret et le rapport du ministre de l'intérieur qui le précède.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

EXTRAIT

D'un arrangement intervenu entre :
MM. PERRIER JOUET et C^e,
négociants à Epernay ;

Joseph PERRIER fils et C^e,
négociants à Châlons-sur-Marne ;

Benjamin et Eugène PERRIER
négociants à Châlons-sur-Marne,

Et **M. Marcel DELAGRANGE**,
marchand de vins, à Orléans (Loiret) ;

Le sieur **Marcel DELAGRANGE**,
négociant en vins à Orléans, poursuivi devant le Tribunal de police correctionnelle de Bordeaux, par **MM. PERRIER JOUET et C^e,**
négociants à Epernay (Champagne) ;

Joseph PERRIER fils et C^e,
négociants à Châlons-sur-Marne (Champagne) ;

Benjamin et Eugène PERRIER,
négociants à Châlons-sur-Marne (Champagne) ;

Pour avoir mis en vente, à Bordeaux et dans d'autres villes, des vins mousseux fabriqués à Orléans, portant la marque **Philippe PERRIER**, propriétaire à Ay, voulant arrêter les poursuites :

1° Déclare qu'il n'existe aucune marque de commerce du nom de **Philippe PERRIER**, à Ay, ni dans aucune autre localité de la Champagne ;

2° Reconnaît que, de l'usage qu'il a fait de

ce nom, il résulte une confusion préjudiciable aux trois maisons **PERRIER** ;

3° S'engage à ne plus mettre ce nom de **Philippe PERRIER** sur ses bouchons et étiquettes et à faire rentrer chez lui, afin de le faire disparaître, les vins portant la susdite marque, qui seraient en dépôt à Bordeaux ou ailleurs, et à payer les frais de l'instance ;

Le sieur **BREISTROFF**, courtier de commerce à Bordeaux, traduit également devant le Tribunal correctionnel, pour s'être chargé de la vente, à Bordeaux, des vins portant la dite marque : **Philippe PERRIER**, déclare s'associer à la présente déclaration.

Enregistré à Châlons, le dix juin mil huit cent soixante-cinq, n° 60, r^e, c^e 9. (599)

La *Revalessière*, délicieux aliment éminemment réparateur, a opéré 60,000 guérisons sans médecine et sans purger. Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes, rendant la parfaite santé des organes de digestion, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises ou laborieuses digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements même en grossesse, douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, hydropisie, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhes, hystérie, irritation nerveuse, épilepsie, paralysie, danse de St-Guy, perte de mémoire, névralgie, vice du sang, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 cures. — N° 52,081 : M. le duc de Pluskow maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 58,604 : M. Dedé, 13, rue Duvivier, Paris, d'une gastralgie qui avait résisté à tout traitement médical. — N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — N° 60,416 : M. le comte Stuart de Decies, pair d'Angleterre, d'une dyspepsie (gastralgie) avec toutes ses suites nerveuses, spasmes, crampes, nausées. — N° 48,842. M^{me} Marie Joly, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 1/2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — Se vend à Saumur, chez **MM. A. PIE fils**, droguiste ; **DAMICOURT**, pharm. ; **GIRAULT**, pharm. ; **PASQUIER**, pharm. ; **COMMON**, rue St-Jean ; **PERDRIAU**, place de la Bilange ; **GONDRAND**, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (400)

là pour elle, et une connivence certaine existait entre eux et Pulchérie.

Cependant Mme de Courville était une personne de résolution, malgré sa jeunesse et son inexpérience. Elle eut le courage de cacher ses inquiétudes, regarda sa rivale bien en face, et lui demanda, d'un ton glacial, de quel droit elle se présentait ainsi devant elle sans y être appelée, et ce qu'il pouvait y avoir de commun entre leurs intérêts.

— Ne vous effrayez pas, madame, et daignez m'écouter quelques instants, vous n'aurez pas à vous en repentir.

— Pourquoi m'effrayerais-je ! que pouvez-vous contre moi ? Je suis sur mes domaines, au premier cri je serais secourue, je n'ai que des amis en ce pays-ci.

Pulchérie sourit amèrement.

— Vous seriez emportée dans cette barque avant que votre voix ait pu se faire entendre, et vous seriez montée sur ce brick avant que votre absence fût même soupçonnée. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit heureusement, on n'en veut ni à votre vie, ni à votre fortune, c'est au contraire un service que je viens vous rendre.

— Vous !

— Moi, que vous accusez de vos douleurs, sans doute. J'ai bien souffert aussi ; je me suis résignée à un cruel sacrifice. Je pars ; je suis un homme que je hais, qui seul peut me sauver et qui m'a permis de venir à vous une dernière fois... Vous le voyez, il m'attend ; après notre entrevue, il m'emmène, et je quitte la France pour toujours. Depuis hier, lui et moi nous vous guettons ; je désespérais de pouvoir arriver jusqu'à vous, lorsque enfin la Providence vous a envoyée.

— On s'est présenté chez vous pour vous arrêter ; vous êtes compromise, accusée, le savez-vous ?

— L'affaire n'ira pas plus loin, je le sais aussi ; elle se bornera également pour Tristan à un simple délit correctionnel, avec les preuves que je vais vous remettre.

— Est-il possible, mon Dieu !

— La plus terrible accusation portée contre lui est celle du meurtre du prince russe ; j'ai un certificat des magistrats d'une petite ville d'Allemagne, attestant que le jour où cet assassinat a été commis, il était dans cette petite ville, couché, hors d'état de faire un mouvement. De plus, le véritable meurtrier a été arrêté en Hongrie, il a avoué son crime ; voici les papiers irrécusables, vous pourrez les faire

transmettre au parquet...

— Mais comment avez-vous...

— Celui dont j'ai accepté le secours est très-puissant ; il a désiré m'ôter toute inquiétude. Ma complicité avec Tristan reposait surtout sur le fait de ce meurtre ; il a voulu que j'en fusse délivrée, et il m'a autorisée à m'adresser à vous, comme la plus intéressée à nous faire rendre justice.

— Et le jeu ?... et les billets ?...

— Le jeu ! peccadille ! très-peu prouvée même ; la scène s'est passée fort loin d'ici, et les témoins sont dispersés aux quatre coins de l'Europe. Quant aux billets, les voici ; on a obtenu le désistement, moyennant une somme importante, j'ai déchiré ma signature, il n'y a rien à craindre de ce côté.

— Pourquoi donc, si vous avez écarté les chefs d'accusation, vous résignez-vous à un sort odieux, pourquoi quitter la position que vous occupez ? Je ne comprends pas, il doit y avoir quelque trahison sous cette apparente démarche.

— Il n'y a rien, madame, rien que mon désespoir, rien que la punition sévère d'un passé que je ne puis racheter, même par le repentir. Cet homme est mon maître et mon tyran, je le hais, j'étais parvenue à lui échapper ; mais du moment qu'il m'a re-

trouvée, je suis forcée de le suivre ; une chaîne terrible me rive à lui. Vous, dont la vie a toujours été exempte de reproches, vous ignorez ce supplice et vous l'ignorez toujours.

— Je vous plains, Madame.

— Plaignez-moi, car je suis bien malheureuse, et ne m'accusez pas plus que je ne mérite de l'être. Je n'ai pas été élevée comme vous, je ne suis pas née, comme vous, dans la famille heureuse de m'aimer et de me voir grandir en mérite et en beauté. Enfant abandonnée dès le berceau, j'ai vécu, on ne sait comment, sans appui, sans nom, sans fortune, je me suis faite moi-même, j'ai gagné péniblement ma vie, j'ai passé par toutes les vicissitudes d'une existence anormale et désordonnée, jusqu'à ce que la fortune m'ait souri quelques instants. Puis j'ai détruit moi-même ce que je croyais édifier, je me suis mis au cœur des tortures que l'innocence ne saurait comprendre.

— Je vous plains, répéta Arabelle, qui l'écoutait avidement.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 2 septembre.

Texte : Revue politique. — Courrier de Paris. — Les fêtes de Brest (correspondance). — François Arago, notice biographique. — Le Bachelier amoureux, nouvelle (suite). — Revue littéraire : Etudes critiques. — La Chasse et les Chasseurs ; mésaventures de Chrysostôme. — Fête fédérale des gymnastes au Locle (Suisse). — Le lac de Constance (fin). — Chronique musicale. — Manufacture modèle d'Harmoniums de M. A. Rousseau. — Café-Concert du Vert-Galant, au Pont-Neuf.

Gravures : Statue de François Arago, inau-

gurée à Estagel (Pyrénées-Orientales). — Le vaisseau *La Ville de Lyon*, disposé pour le bal offert aux officiers anglais, à Brest. — Bal à bord du vaisseau *La Ville de Lyon*. — Régates de Brest, à l'occasion de la réunion des escadres anglaise et française. — Aspect général de la rade de Brest pendant la réunion des escadres anglaise et française. — Fête fédérale des gymnastes au Locle (Suisse) : Exercices d'ensemble ; tir du Javelot. — Le lac de Constance (7 gravures). — Manufacture modèle d'Harmoniums de M. A. Rousseau. — Café-Concert du Vert-Galant, au Pont-Neuf. — Rébus.

Marché de Saumur du 2 Septembre.

Froment (l'hectol.)	16 15	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité	15 52	Paille hors barrière	48 15
Seigle	10 —	Foin	56 85
Orge	11 —	Luzerne (les 750 k)	60 45
Avoine anc. (entrée)	9 40	Graine de trèfle	120 —
Fèves	13 —	— de luzerne	100 —
Pois blancs	26 —	— de colza	30 50
— rouges	26 —	— de lin	26 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	55 —	(l'hectolitre)	— —
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité	» à »
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id.	60 à »
Id.	1864, 2 ^e id.	55 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	45 à »
Id.	1864, 2 ^e id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	42 à »
Id.	1864, 2 ^e id.	38 à »
La Vienne, 1864.	1 ^{re} id.	32 à 35

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.	1 ^{re} qualité	220 à »
Clampigny, 1864.	1 ^{re} id.	150 à »
Id.	2 ^e id.	80 à 100
Varrains, 1864.	1 ^{re} qualité	120 à »
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} id.	100 à »
Id.	2 ^e id.	75 à 85
Restigny 1864.	1 ^{re} id.	70 à »
Chinon, 1864.	1 ^{re} id.	60 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

VENTE de MEUBLES ET BESTIAUX.

M^e BEDON, notaire aux Rosiers, fait savoir que, le dimanche 10 septembre 1865, à une heure, et jours suivants, s'il y a lieu, il procédera à la vente aux enchères de tout le mobilier appartenant aux mineurs Berthelot et garnissant la ferme de la Saulaie, située au canton de la Forêt, commune des Rosiers.

Où vendra : meubles de toutes sortes, vaisselle, couettes en plumes d'oie, draps, linge de corps, charrettes, ustensiles d'agriculture, rouleau en grès, moulin à vanner, une jolie carriole suspendue avec ses équipages, deux charrettes, deux chevaux, quatre vaches, deux taures, un bateau et autres objets.

La vente aura lieu à la ferme de la Saulaie, au comptant et 5 p. 0/0 en sus. (401)

A VENDRE

LE DOMAINE DE LA PERRIÈRE

Situé dans la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, à 6 kilomètres de Saumur,

Consistant en maison de maître, vastes servitudes, cour, jardin dans lequel sont une chapelle et une serre, vastes caves, deux pressoirs, et un clos de vigne attenant à la maison ; le tout renfermé de murs, d'une contenance cadastrale de 16 hectares 69 ares 40 centiares, et joignant de tous côtés des chemins. Il existe sous la propriété une carrière de tuffeaux, en pleine exploitation.

Cette propriété peut être facilement vendue en détail.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur, et à M^e HERVÉ, notaire à Bourgueil. (390)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 27, occupée par M. Bolognési.

S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME. (342)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (233)

Une bonne MAISON DE MERCERIE demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine ; petite cour avec latrines ; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue ; au 2^e étage, une chambre et un grenier ; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

A LOUER

Pour la St-Jean 1866,

UNE BOULANGERIE

Sise à Saumur, Grand'Rue, occupée par M. GROSBOS : cette maison est boulangerie depuis sa fondation. S'adresser à M^e BAYOT, rue St-Nicolas, 70 bis, Saumur. (352)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger ; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I^{er} ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur, IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 4 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	69 20	»	»	69 27	»	07
4 1/2 pour cent 1852	99	»	»	99	»	»
Obligations du Trésor	453 75	»	»	453 75	»	»
Banque de France	3570	»	20	3570	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1340	»	10	1320	»	20
Crédit Foncier colonial	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole	655	15	»	652 50	»	2 50
Crédit Industriel	720	5	»	720	»	»
Crédit Mobilier	822 50	»	5	815	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris	960	25	»	953 75	»	6 25
Orléans estampillé	860	5	»	853 75	»	6 25
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1085	»	2 50	1088 75	3 75	»
Est	535	2 50	»	533 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée	880	5	»	881 25	1 25	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	571 25	2 50	»	570	»	1 25
Ouest	547 50	»	2 50	551 25	3 75	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1741 25	1 25	»	1740	»	1 25
Canal de Suez	433 75	3 75	»	437 50	3 75	»
Transatlantiques	533 75	»	3 75	536 25	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0	66 10	»	10	66 20	10	»
Autrichiens	412 50	2 50	»	415	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards	471 25	3 75	»	463 75	»	7 50
Victor-Emmanuel	255	»	»	257 50	2 50	»
Russes	»	»	»	»	»	»
Romains	222 50	»	50	222	»	50
Crédit Mobilier Espagnol	515	»	7 50	518 75	3 75	»
Saragosse	331 25	1 25	»	330	»	1 25
Séville-Xérés-Séville	72 50	1 25	»	72 50	»	»
Portugais	»	»	»	»	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	310	»	»	310	»	»
Orléans	301 75	»	»	302	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	301 25	»	»	301 25	»	»
Ouest	297 25	»	»	297 25	»	»
Midi	296 25	»	»	296	»	»
Est	300	»	»	300 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné